Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 039-223900010-20260925-ARR_2026_1172-AR

jura LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2026_1172_ART_RD475_LE DESCHAUX
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale (annule et remplace)

Service : PIGPA - DARM - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef du Service Politiques Routières du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande en date du 22 septembre 2026 déposée par l'entreprise FREYSSINET France domiciliée à 69630 CHANOPOST ;

VU l'arreté n°ARR_2026_1158_RD475_LE DESCHAUX du 22 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité des usagers, des riverains et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 475 pendant les travaux de réfection d'un ouvrage d'art sur le territoire de la commune de LE DESCHAUX ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 475 hors agglomération** sera réglementée de la façon suivante :

Période	**Du lundi 12 à 21h00 au mardi 13 octobre 2026 à 04h00** (les dates pourront évoluer selon les conditions météorologiques)
Localisation	**Ouvrage d'art APRR (OA n°1027) au PR 26+0995**
Restrictions	**Circulation interdite à tous les véhicules**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 039-223900010-20260925-ARR_2026_1172-AR

ARTICLE 2 L'itinéraire de déviation dans les deux sens est fixé comme suit (voir plan joint) :
- RD 475
- RD 469
- RD 46

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire pour la déviation sera mise en place et maintenue par les soins de l'Agence Routière Départementale de DOLE.

ARTICLE 4 La signalisation et la sécurisation du chantier sera mise en place et maintenue par l'entreprise FREYSSINET sous le contrôle de l'Agence Routière de DOLE.

ARTICLE 5 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 M. le Directeur Général des Services du Département et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture, publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr et dont ampliation sera adressée à l'entreprise, MM. les Maires de RAHON, SAINT-BARAING, PARCEY, LE DESCHAUX et CHAUSSIN, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté et le SICTOM de DOLE.

ARTICLE 7 Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, rue de la Fenotte – 39100 DOLE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

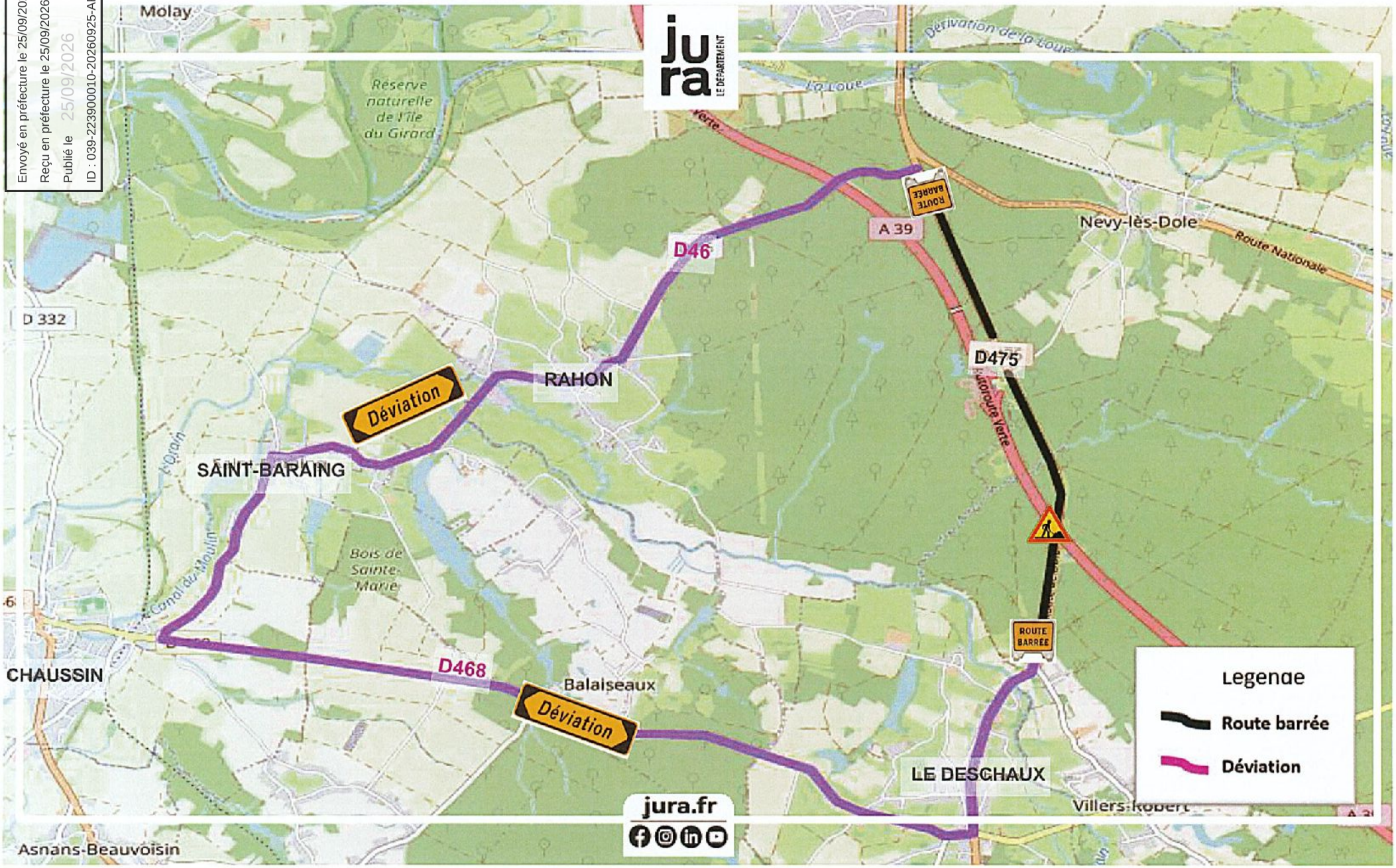
Signature de l'arrêté

Signé électroniquement par : Cédric Janodet
Date de signature : 25/09/2026
Qualité : PPR SDEE MCES

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 039-223900010-20260925-ARR_2026_1172-AR

RD 475 – LE DESCHAUX - TRAVAUX SUR PONT A39

Déviation la nuit du lundi 12 au Mardi 13 octobre de 21h à 04h



Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 039-223900010-20260925-ARR_2026_1172-AR